

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE :**

Nom du produit : MR 90 MORTIER

Application(s) et / ou usage(s) normaux : REVETEMENT DE SOL

Fournisseur : GROUPE TLM  
Route de Montluçon  
F-03410 PREMILHAT - FRANCE  
Tél. : 04.70.51.52.97  
Fax : 04.70.51.57.21  
E-mail: [contact@groupe-tlm.com](mailto:contact@groupe-tlm.com)  
Personne à contacter : LE LABORATOIRE

Téléphone en cas d'urgence  
(à utiliser par le médecin traitant) : INRS – Rue Olivier Noyer  
01.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Dangers principaux : Aucun

Risque(s) spécifique(s) : Aucun.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :**

Composant(s) contribuant aux dangers :

Noms	Gamme de concentr.	Symbole	N° Cas	Phrases R
QUARTZ (SiO <sub>2</sub> )	50 - 100 %		14808-60-7	
TRIARYLPHOSPHATE, ISOPROPYLATED	≤ 2,5 %	N	273-066-3	R51/53

**4. PREMIERS SECOURS :**

Conseils généraux : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.  
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.  
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.  
Si la personne est inconscient, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Laver soigneusement la peau à l'eau.  
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Contact avec les yeux : Enlever les verres de contact. Laver abondamment à l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

Moyen(s) d'extinction approprié(s) : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants : Aucune mesure particulière n'est requise.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

Précaution(s) individuelle(s) :	Pas nécessaire.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement :	Aucune mesure particulière n'est requise. Ne pas jeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Méthode(s) de nettoyage :	Recueillir par moyen mécanique.
Indications supplémentaires :	Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE :**Manipulation

- Précaution(s) :	Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesure(s) d'ordre technique :	Aucune mesure particulière n'est requise..
- Conseil(s) d'utilisation(s) :	Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun :	Pas nécessaire.
- Autres indications :	Stocker à sec.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Mesure(s) d'ordre technique : Voir point 7.

Paramètre(s) de contrôle :

Limite(s) d'exposition :

	VLE (1)		VME (2)		Valeur selon liste
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	
QUARTZ (SiO <sub>2</sub> )				0,1	

Protection individuelle :

- Protection des voies respiratoires :	Pas nécessaire
- Protection des mains :	Gants de protection en caoutchouc nitrile ou butylcaoutchouc. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection de la peau et du corps :	Porter des vêtements protecteurs.
- Protection des yeux :	Pas nécessaire.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

Informations générales

- Etat physique / Forme :	Poudre.
- Couleur :	Variable suivant l'encrage.
- Odeur :	Presque inodore.

Informations importantes relatives  
à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'éclair :	N.A.
- Auto-inflammation :	Ne s'enflamme pas spontanément.
- Limites d'explosivité :	Pas explosif.
- Densité relative (eau = 1) :	Non déterminée.
- Masse volumique :	1,35 g/cm <sup>3</sup> .
- Hydrosolubilité :	Pas ou peu miscible.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Stabilité :	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
Réaction(s) dangereuse(s) :	Aucune réaction dangereuse connue.
Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Information(s) générale(s) :

Toxicité aiguë

- Inhalation :	Données non disponibles.
- Contact avec la peau :	Pas d'effet d'irritation.
- Contact avec les yeux :	Pas d'effet d'irritation.
- Ingestion :	Données non disponible.
- Sensibilisation :	Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires : Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

Information(s) générale(s) :	Catégorie de pollution des eaux 1(D) (classification propre) ; peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Effets sur l'environnement :	Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations
Effets nocifs divers	Non connu.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

Déchets / produits non utilisés :	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. De petites quantités peuvent être mises ne décharge avec les ordures ménagères.
Emballages contaminés :	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : L'emballage doit être éliminé de la même façon que le produit.

Emballages nettoyés :

Produit de nettoyage recommandé :

Recommandation : Après nettoyage adéquat, ils peuvent faire l'objet d'une valorisation.

Information(s) supplémentaire(s) :

Catalogue européen des déchets (Décret n° 2002-540 DU 18 AVRIL 2002)	
01 04 09	DECHETS DE SABLE ET D'ARGILE.
15 01 01	EMBALLAGES EN PAPIER / CARTON

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

Information(s) générale(s) : Non réglementé.

N° UN : Non applicable

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :**

Etiquetage : Non applicable.

N° CE : Non applicable.

Contient : Peroxyde de dibenzoyle.  
Peut déclencher une réaction allergique.

Symbole(s) : Aucun selon les directives CE.

Phrase(s) R :  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S :

**16. AUTRES INFORMATIONS :**

Avis ou remarques importantes : Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Restrictions : Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.